



Devoirs surveillés

Inscriptions 2019-2020

Les élèves qui prennent le repas de midi au Centre scolaire ont la possibilité de bénéficier de devoirs surveillés, dès la 7H.

Horaire : de 11h50 à 12h25 ou de 12h35 à 13h10

Cela se fait sur inscription, en principe pour toute l'année scolaire. Des modifications peuvent être demandées, par écrit, en fin de trimestre (vacances de Noël et Pâques).

Conditions :

- les devoirs surveillés ont lieu le **lundi**, le **mardi** et le **jeudi** sur le temps de midi
- coût : la prise en charge est comprise dans votre participation payée pour le repas de midi
- concerne uniquement les élèves **dès la 7H** qui mangent au Centre scolaire
- les élèves sont placés sous la responsabilité d'un animateur
- l'inscription est valable pour toute l'année scolaire
- chaque élève est responsable d'avoir son sac d'école avec tout le matériel nécessaire, y compris le carnet journalier
- en cas de comportement inadéquat, les élèves peuvent être exclus des devoirs surveillés
- obligation d'aller aux devoirs surveillés même si votre enfant n'a plus de devoirs
- attention ! **Les parents sont responsables de contrôler** que tous les devoirs soient faits, le temps à disposition n'étant pas forcément suffisant.

Joëlle Bossens

Directrice du Centre scolaire



Inscription pour les devoirs surveillés

Oui, j'inscris mon enfant pour les devoirs surveillés, année scolaire 2019-2020

Nom et prénom :

Nom de(s) enseignant(s) :

Date et signature des parents :

Inscription à remettre à l'enseignant(e) de votre enfant jusqu'au vendredi 30 août 2019.